

Y a-t-il eu une conspiration de la part du tribunal et du ministère public suisse ?

La Suisse, paradis fiscal et refuge légal pour les criminels, mais l'enfer pour les détracteurs

Introduction par Lucy Kaminon, journaliste d'investigation américaine.

Le détracteur suisse Rudolf Elmer accuse l'histoire de sa famille juridique de 17 ans contre les juges et les procureurs suisses et la Banque suisse Julius Baer sur leurs accusations de violation du secret bancaire suisse. Ce mois-ci, il a déposé une plainte pour partialité contre le président du département de droit privé suisse, qui a fait traîner l'affaire en longueur en le qualifiant de harcèlement défilé et a collaboré avec la banque qui, selon les preuves, était impliquée dans une corruption financière massive, une fraude fiscale et un blanchiment d'argent pour elle-même et pour ses clients. Tout cela en ignorant les décisions selon lesquelles la loi suisse sur le secret professionnel ne s'applique pas.

Et le 17 juillet, Michael Lauther, le procureur en chef chargé du dossier Elmer, mit en **accusation** et **démission** après que l'organe de surveillance qui le supervise ait déclaré qu'il avait "gouverné enlevant ses devoirs officiels et légers", et que par sa conduite il avait "porté atteinte à la réputation du Bureau du Procureur fédéral de Suisse". Elmer contesta cette affirmation en fournissant les détails et preuves.

Deux documentaires complets ont été connectés à l'affaire, avec des bandes annexes à la fin. Voici un bref clip [vidéo](#) de la Deutsche Welle pour que vous puissiez rencontrer Rudolf.

Par Rudolf Elmer

Zürich, le 29 juillet 2020

J'étais le directeur de l'exploration qui, de 1994 à 2003, a supervisé la filiale des îles Caïmans de Julius Baer, une banque privée suisse. J'ai été licencié par la banque, et j'ai ensuite travaillé avec autorités américaines, suisses, allemandes, belges et britanniques les dossiers de la filiale de la banque offshore qui entretenait des preuves directes du blanchiment d'argent et de l'évasion fiscale massive impliquant des milliards de dollars.

Il s'agissait notamment de grands fonds spéculatifs et de fonds de capital investissement qui simulaient des transactions aux Caïmans alors qu'elles se déroulaient en réalité dans des salles de marché en Europe et à New York, privant les pays de ces régions de milliards d'impôts. Elles compromirent la confiance du général américain Arthur Lewis Chapman, emprisonné en 2000 pour avoir eu des liens avec le cartel de la drogue de Suisse. Une note dans son dossier : "Nous ne pouvons pas appeler le client dans son pays d'origine."

Ces révélations n'ont pas incité les autorités suisses à agir.

À peu près à cette époque, l'Administration fédérale des contributions, que j'avais déjà informée en 2004, sachant que le procureur avait confié les données concernant Julius Baer, a envoyé une demande d'assistance au parquet. Ce n'est qu'en mars 2006 que le Bureau a